# Formation R489 – Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté – Catégories 1A à 7

R489

**Présentiel - Synchrone**

**Sécurisez la conduite de vos chariots automoteurs avec une formation ACES pratique et adaptée à vos équipements. EVINCEL forme et évalue vos salariés sur les connaissances, les vérifications et les manœuvres indispensables à une conduite en sécurité, afin de permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite dans les conditions prévues par la réglementation.**
**Vous hésitez entre un CACES® et une autorisation de conduite ? Consultez notre guide CACES® ou autorisation de conduite : obligations de l'employeur**

## Objectifs

**Permettre à l'entreprise de former ses salariés à la conduite en sécurité** des chariots automoteurs à conducteur porté utilisés dans le cadre de leur activité.
**Aider l'employeur à satisfaire à son obligation de formation adéquate** avant de confier la conduite d'un chariot à un salarié.
**Vérifier et formaliser les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique** de chaque conducteur au moyen d'une évaluation individuelle et traçable.
**Fournir à l'employeur des éléments objectifs pour statuer sur la délivrance ou le maintien de l'autorisation de conduite**, sans se substituer à sa responsabilité.
**Réduire les risques d'accident, de collision, de renversement, de chute de charge et de détérioration du matériel** grâce à l'acquisition de pratiques de conduite adaptées.
**Adapter la formation aux équipements, aux opérations de manutention et aux conditions réelles d'utilisation** rencontrées dans l'entreprise.
**Sécuriser l'intégration, la mobilité interne ou la remise à niveau des conducteurs**, tout en contribuant à la prévention des risques professionnels et à la continuité de l'activité.

## Les + métier

Formation autorisation de conduite R489 à Lyon : apprenez à utiliser les chariots automoteurs à conducteur porté, catégories 1A à 7, en sécurité.

### Public Visé

Salariés, intérimaires ou agents amenés à conduire régulièrement ou occasionnellement un chariot automoteur à conducteur porté et devant acquérir, actualiser ou faire évaluer leurs compétences en vue de la délivrance ou du maintien d'une autorisation de conduite par leur employeur. Formation accessible aux conducteurs débutants ou expérimentés, avec adaptation du contenu et de la durée à leur niveau, au chariot concerné et aux opérations réalisées.
Toute personne souhaitant conduire un transpalette, un chariot élévateur de capacité inférieure à 6000kg ou un chariot élévateur à mat rétractable
Préparateur de commande

### Pré Requis

**Être âgé de 18 ans minimum** ou, pour un participant mineur, satisfaire aux dispositions réglementaires particulières applicables à la conduite des équipements de travail.
**Comprendre les consignes de sécurité formulées en français**, à l'oral et à l'écrit. Les épreuves théoriques du ACES sont rédigées en français ; elles peuvent être lues à voix haute au candidat rencontrant des difficultés de lecture.
**Porter une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle requis**, notamment des chaussures de sécurité et, selon le site, un vêtement haute visibilité.
**Aucun diplôme ni aucune expérience préalable de conduite ne sont exigés** pour une formation initiale. La durée et le contenu de la formation sont adaptés au niveau du participant, à son expérience et à la catégorie de chariot préparée.

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les rôles et responsabilités du conducteur, de l'employeur et des différents acteurs intervenant dans la prévention des risques liés à l'utilisation des chariots de manutention.
Reconnaître les différentes catégories de chariots à conducteur porté, leurs caractéristiques, leurs principaux composants ainsi que leurs dispositifs de sécurité.
Appliquer les principes de stabilité du chariot, évaluer la position du centre de gravité d'une charge et exploiter correctement la plaque, le tableau ou l'abaque de charges.

**EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69**

**Version : R489-20260922**

Identifier les risques liés à la conduite et aux opérations de manutention et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées à l'environnement de travail.
Effectuer les vérifications de prise de poste, contrôler l'adéquation du chariot à l'opération prévue, détecter les anomalies et les signaler à la personne compétente.
Conduire, circuler et manœuvrer en sécurité, à vide comme en charge, en respectant les règles de circulation, les consignes du site et les spécificités de la catégorie concernée.
Réaliser les opérations de manutention propres à la catégorie préparée, puis effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de premier niveau relevant du conducteur.

## Parcours pédagogique

1. Cadre réglementaire et responsabilités
- Principes généraux de prévention applicables à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs.
- Obligation de formation à la conduite en sécurité.
- Rôle et responsabilités de l'employeur, du conducteur et de l'encadrement.
- Conditions de délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.
- Limites de responsabilité du conducteur et conduite à tenir en cas de situation dangereuse.2. Technologie et caractéristiques des chariots
- Identification des principaux types de chariots automoteurs à conducteur porté.
- Principaux composants, organes de commande et dispositifs de sécurité.
- Sources d'énergie et risques associés.
- Équipements porte-charge, accessoires et règles de compatibilité.
- Lecture des informations figurant sur le chariot et dans la notice du constructeur.3. Stabilité et capacité de manutention
- Notions de centre de gravité, de moment et de triangle de stabilité.
- Facteurs influençant la stabilité du chariot et de la charge.
- Lecture et interprétation de la plaque ou de l'abaque de charges.
- Effets de la hauteur, de la distance du centre de gravité et des accessoires sur la capacité du chariot.
- Risques de renversement, de basculement et de chute de charge.4. Risques et règles de conduite en sécurité
- Identification des risques liés à la circulation et aux opérations de manutention.
- Risques de collision, d'écrasement, de heurt, de renversement et de chute d'objets.
- Circulation en présence de piétons, d'autres engins ou de zones de coactivité.
- Respect du plan de circulation, de la signalisation et des consignes du site.
- Adaptation de la vitesse, de la trajectoire et du comportement à l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'anomalie, d'incident ou d'accident.5. Vérifications et entretien courant
- Vérification de l'adéquation du chariot à l'opération envisagée.
- Contrôles visuels et fonctionnels avant utilisation.
- Vérification des pneumatiques, fourches, chaînes, mât, avertisseurs et dispositifs de sécurité.
- Contrôle des niveaux, de l'énergie disponible et de l'absence de fuite.
- Signalement des anomalies et mise hors service d'un équipement présentant un danger.
- Opérations de fin de poste et maintenance de premier niveau relevant du conducteur.6. Exercices pratiques de conduite et de manutention
- Prise de poste, installation et réglage du poste de conduite.
- Mise en service et prise en main des commandes.
- Circulation à vide et en charge, en marche avant et en marche arrière.
- Démarrage, arrêt, freinage, changement de direction et circulation dans des passages adaptés.
- Prise, déplacement, dépose, gerbage et dégerbage de charges.
- Manutention de charges représentatives de l'activité de l'entreprise.
- Manœuvres dans des espaces restreints et approche des zones de stockage.
- Chargement ou déchargement, lorsque les équipements et l'environnement le permettent.
- Stationnement, immobilisation, arrêt du chariot et fin de poste.

Les exercices sont adaptés au **type de chariot, aux accessoires, aux charges et aux opérations réellement concernés par l'autorisation de conduite**.7. Évaluation des acquis
- Contrôle des connaissances théoriques.
- Évaluation pratique sur le ou les chariots concernés.
- Observation du respect des règles de sécurité et de la maîtrise des manœuvres.
- Formalisation des résultats sur une grille individuelle.
- Remise d'une attestation de formation et d'un avis sur les connaissances et le savoir-faire du participant.

**Partie théorique :** réglementation et responsabilités liées à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté ; conditions de délivrance de l'autorisation de conduite ; technologie, composants et dispositifs de sécurité ; stabilité, centre de gravité et lecture de la plaque de charges ; risques liés à la circulation et à la manutention ; règles de conduite en sécurité ; vérifications de prise et de fin de poste ; signalement des anomalies et entretien courant relevant du conducteur.

**Partie pratique :** vérification de l'adéquation du chariot à l'opération prévue ; prise de poste et contrôles avant utilisation ; circulation à vide et en charge ; manœuvres en marche avant et arrière ; prise, déplacement, gerbage, dégerbage et dépose de charges ; opérations de manutention adaptées à l'activité de l'entreprise ; stationnement, immobilisation et fin de poste. Les exercices sont réalisés sur le ou les chariots concernés par l'autorisation de conduite, avec des



**SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €**
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

charges et dans un environnement représentatifs des conditions réelles d'utilisation.
**Évaluation :** contrôle des connaissances théoriques et évaluation pratique individuelle. Les résultats sont consignés sur une grille d'évaluation et donnent lieu à la remise d'une attestation de formation accompagnée d'un avis sur les capacités du participant à conduire en sécurité.

## Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, progressive et adaptée à l'expérience des participants, aux chariots utilisés ainsi qu'aux opérations de manutention réalisées dans l'entreprise.
Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :
– un **positionnement initial** permettant d'identifier l'expérience du participant, ses pratiques habituelles et ses besoins de formation ;
– une**méthode interrogative**, fondée sur les échanges, les questionnements et l'analyse des pratiques professionnelles ;
– une**méthode expositive**, utilisée pour présenter la réglementation, les responsabilités, les risques, les règles de conduite et les principes de stabilité ;
– une**méthode démonstrative**, au cours de laquelle le formateur présente les vérifications, les gestes, les manœuvres et les comportements attendus ;
– une**méthode active et expérientielle**, privilégiant les exercices pratiques, les essais guidés et les mises en situation proches des conditions réelles de travail ;
– une**progression individualisée**, avec adaptation des exercices au niveau du participant, au type de chariot et aux opérations à maîtriser ;
– des**corrections immédiates et des retours individualisés**, permettant au participant d'identifier ses erreurs, de comprendre les risques associés et d'améliorer sa pratique.
L'alternance entre apports théoriques, démonstrations, exercices pratiques et mises en situation favorise l'acquisition durable des connaissances et des savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité.

## Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen d'une feuille d'émargement individuelle, signée par le participant et le formateur par demi-journée de formation.
La progression du participant est suivie tout au long de la formation à partir :
– d'un positionnement initial prenant en compte son expérience, les équipements utilisés et les opérations habituellement réalisées ;
– de questionnements oraux et d'exercices théoriques ;
– de l'observation continue des mises en situation pratiques ;
– d'une grille individuelle de suivi des compétences portant notamment sur les vérifications, la circulation, les manœuvres, la manutention et la fin de poste ;
– de corrections et d'apports individualisés réalisés par le formateur au cours de la formation.
Les résultats des évaluations théoriques et pratiques sont consignés sur une fiche individuelle. À l'issue de la formation, sont remis ou transmis :
– un certificat de réalisation ou une attestation de fin de formation ;
– une attestation de formation précisant le ou les équipements évalués ;
– une fiche individuelle de résultats ;
– un avis sur les connaissances et le savoir-faire du participant pour la conduite en sécurité ;
– un questionnaire de satisfaction complété par le participant.
Un bilan de formation peut également être transmis à l'employeur afin

## Moyens pédagogiques

La formation est réalisée au moyen de ressources théoriques et pratiques adaptées aux chariots concernés, au niveau des participants et aux conditions réelles d'utilisation.
Les moyens pédagogiques mobilisés comprennent :
– une **salle de formation équipée**, permettant la présentation des apports théoriques dans de bonnes conditions ;
– un**ordinateur et un vidéoprojecteur ou écran de diffusion** ;
– des**supports pédagogiques illustrés** portant notamment sur la réglementation, les responsabilités, les différents types de chariots, les risques, la stabilité, la plaque de charge, les vérifications et les règles de conduite ;
– des**photographies, schémas, vidéos et études de situations professionnelles** favorisant l'identification des risques ;
– des**exercices, questionnaires et supports d'évaluation théorique** ;
– des**grilles individuelles d'observation et d'évaluation pratique** ;
– un ou plusieurs**chariots automoteurs à conducteur porté correspondant aux équipements concernés par l'autorisation de conduite** ;
– les**accessoires, charges, palettes et matériels de manutention nécessaires** à la réalisation des exercices ;
– une**aire d'évolution adaptée, délimitée et sécurisée**, permettant de réaliser les manœuvres, la circulation et les opérations de manutention ;
– les**équipements de protection individuelle nécessaires**, notamment les chaussures de sécurité et, selon l'environnement, un vêtement haute visibilité ;
– la remise d'un**support ou mémento pédagogique** reprenant les principales règles de conduite en sécurité.



**SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €**
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

de l'informer des compétences validées, des éventuelles réserves et des besoins de formation complémentaire.

## Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté, disposant d'une expérience pratique des équipements concernés et de compétences techniques, réglementaires et pédagogiques adaptées. Il maîtrise les risques, les vérifications, les règles de circulation, les opérations de manutention ainsi que l'évaluation théorique et pratique des conducteurs.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Les acquis du participant sont évalués tout au long de la formation au moyen de questionnements, d'exercices et de mises en situation pratiques.
Une évaluation finale comprend :
– un contrôle des connaissances théoriques portant sur la réglementation, les responsabilités, la technologie des chariots, la stabilité, les risques, les règles de circulation et les vérifications de sécurité ;
– une évaluation pratique réalisée sur le ou les chariots concernés, comprenant notamment la prise de poste, les vérifications, la circulation à vide et en charge, les manœuvres, les opérations de manutention, le stationnement et la fin de poste.
Les résultats sont consignés sur une grille individuelle d'évaluation précisant les connaissances et savoir-faire acquis, en cours d'acquisition ou non acquis. La validation nécessite un résultat satisfaisant aux évaluations théoriques et pratiques ainsi que l'absence de comportement ou d'erreur susceptible de compromettre la sécurité.
À l'issue de la formation, une attestation de formation et un avis sur les capacités du participant à conduire en sécurité le ou les équipements évalués sont remis. Cet avis permet à l'employeur de compléter son évaluation préalable à la délivrance de l'autorisation de conduite.

## Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées en intra-entreprise, le client met à disposition une salle adaptée, le ou les chariots concernés par l'autorisation de conduite, leurs notices et documents de vérification, les accessoires, palettes et charges nécessaires ainsi qu'une aire d'évolution délimitée et sécurisée. Les équipements doivent être conformes, entretenus, en bon état de fonctionnement et représentatifs des conditions réelles d'utilisation. Le client fournit également les EPI requis, les consignes de sécurité, le plan de circulation et les informations relatives aux risques particuliers du site.

## Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL étudie l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap. Les besoins spécifiques doivent être signalés dès l'inscription afin que le référent handicap puisse analyser les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles nécessaires. La faisabilité des aménagements est appréciée au regard du chariot utilisé, des exercices pratiques à réaliser et des exigences de sécurité. La délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur reste notamment conditionnée à la détention d'une attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite de l'équipement concerné.

## Durée

**7.00** Heures **1** Jour

## Effectif

2 à 8 participants

**Contactez-nous !**

**Le service Formation**
**Responsable pédagogique**
**Tél. : 0478225898**
**Mail : contact@evincel.fr**

**Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : RS6866**

**EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69**

**Version : R489-20260922**